

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France --INSA Hauts-de-France,
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 portant nomination de Madame Céline MORIN aux fonctions de Directrice des Relations internationales de l'INSA Hauts-de-France et établissant une délégation de signature au profit de l'intéressée ;*

Arrête

Article 1 Madame Céline MORIN reçoit délégation de signature à l'effet de signer, sous réserve d'avoir recueilli l'avis du fonctionnaire sécurité défense de l'UPHF, les conventions de stage à l'étranger, les contrats d'études ou contrats pédagogiques des étudiants en mobilité Erasmus et les accords interinstitutionnels Erasmus+.

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité : il sera publié sur le recueil des actes réglementaires de l'INSA Hauts-de-France.

Article 3 Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles annulent et remplacent Les dispositions de la précédente délégation de signature établie par l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 susvisé.
Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que la fin de fonctions du Directeur de l'INSA Hauts-de-France, autorité délégante, ou de la Directrice des Relations internationales, autorité délégataire.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} mars 2023

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France,

Armel de LA BOURDONNAYE

